

Incitation financière pour l'utilisation du bois neuchâtelois

Formulaire de demande de subvention

Objet

n° attribué :

Dénomination de l'objet

Adresse

NPA, lieu

Année(s) de réalisation

début des travaux

fin des travaux

Maître d'ouvrage requérant

Entreprise / Organisation

Nom Prénom

Adresse

NPA, lieu

Mail / Tél.

Personne de contact

Identique au maître d'ouvrage

Nom Prénom

Adresse

NPA, lieu

Mail / Tél.

Volumes de bois neuchâtelois NET mis en œuvre dans la construction

Résineux [m³]

à 70 ./m³ (réf. 01/05/2024) =

Feuille [m³]

à 160./m³ (réf. 01/05/2024) =

Montant estimé de la subvention (max CHF 30'000) =

Conditions cadres

- Le requérant comprend et accepte qu'un projet recevant plus de 50% de subventions cantonales ou fédérales n'a pas droit à cette subvention.
- Le requérant comprend et accepte que l'incitation financière est calculée sur la base d'un tableau de référence des prix moyens du bois, établi par Lignum Neuchâtel et susceptible d'évoluer. La valeur d'incitation faisant foi est celle de la date de dépôt du formulaire d'annonce de fin des travaux, sous réserve de la disponibilité financière.
- Les entreprises présentes pour effectuer le travail sont informées du fait qu'elles devront fournir une déclaration sur l'honneur de leur volonté d'utiliser prioritairement du bois neuchâtelois pour ce projet ainsi qu'un bilan final des bois neuchâtelois utilisés, **accompagné des justificatifs correspondants.**
- Le requérant comprend et accepte que ces informations seront contrôlées suite au dépôt de l'annonce de fin des travaux. Une demande de subvention répondant aux critères ne garantit pas un versement de subvention.

Le/la soussigné/e confirme la véracité et l'exhaustivité des présentes données. Il/elle accepte que les éventuels frais supplémentaires liés à des données erronées seront supportés par la personne ou l'entreprise requérante.

Lieu, date

Timbre et signature

Cette demande, envoyée à l'adresse figurant en en-tête, fera l'objet d'une décision d'entrée en matière communiquée dans un délai de 30 jours.